Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 024-984303834-20261008-2026_05_03-DE

OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

Comité de direction

QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC

AVIS DE DELIBERATION

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de suppléants : 11

Présents : 14
Titulaires : 7
Suppléants : 6
Pouvoirs : 0
Votants : 9

Séance du : 08/10/2026

Date de convocation : 01/10/2026

TITULAIRES PRESENTS: Mme Raphaëlle Lafaye, Mme Laurence Rouan, Mme Sylvie Chevallier, Mme Axelle Maillet, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Philippe Biard,

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme Christine Lobry, M Jean-Jacques Chapellet, M Jean-Claude Bonnamy, M Cyril Goubie, M Alain Garrigue, M Yann Vergniaud,

EXCUSE(ES): M Daniel Gruntz, M Cédric Lougrat, M Fabien Ruet, M Julien Vanderstraeten, M Jean-Luc Bousquet, M Julien Bourgeais, M Jean-François Ley, M Christophe Gravier, M Lilian Beissel

Secrétaire de séance : Mme Raphaëlle Lafaye

n°2026_05_03

OBJET:

DELIBERATION

ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L EPIC QUAI CYRANO AVENANT N2

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 à L133-10,

Vu la Loi travail, article L 1311.1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu la convention d'objectifs et de moyens liant la CAB à l'EPIC Quai Cyrano et notamment l'article 2 relatif à ses missions,

Vu les statuts de cet EPIC,

Vu la délibération 2024 – 02 – 11 relative au vote du règlement intérieur de l'EPIC, votée lors du comité de direction de l'EPIC le 11 avril 2024,

Vu la délibération 2025_05_06 relative à l'avenant n°1 du règlement intérieur de l'EPIC, votée lors du comité de direction de l'EPIC le 26 juin 2025,

Il est proposé au comité de direction d'approuver l'actualisation du règlement intérieur de Quai Cyrano par la mise à jour des mentions relatives aux montants des remboursements des frais de missions.

Ceux-ci seront alignés sur ceux ouverts aux agents de la fonction publique territoriale mis à jour sur le site « internet servicepublic.fr » chaque année.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 024-984303834-20261008-2026_05_03-DE

Le présent règlement vient en complément des dispositions conventionnelles applicables dans la branche professionnelle des offices de tourisme (convention collective N°3175) et en rappelle certains termes.

Le présent règlement s'appliquera à l'ensemble du personnel de l'EPIC Quai Cyrano, quel que soit son statut.

Le présent règlement pourra faire l'objet de modifications éventuelles notamment en cas de révision des montants de remboursements de frais de déplacements autorisés par la Loi.

Ces modifications seront approuvées par le comité de direction le cas échéant.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne
Le mardi 13/10/2026

EPIC QUAI CYRANO
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC
Tél : 05 53 57 03 11
N° Siret : 984 303 834 00019

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Bergerac,
Le mardi 13/10/2026

Le Président,
M. Pascal PREVOT